## FRUIT D'UN PARTENARIAT ENTRE NAFTAL ET LA BEA

# La carte de paiement-carburant opérationnelle

***Le processus de modernisation du système bancaire à travers la carte magnétique vient de franchir un pas important. La mise en circulation de la nouvelle carte électronique Naftal Card, pour le paiement des carburants et services au niveau des stations d'essence, traduit les efforts effectués dans ce domaine.***

**Abder Bettache - Alger (Le Soir) -** Le projet, en maturation depuis l'année 2004, est opérationnel depuis début mars 2009. Les deux partenaires à l'origine de cette opération, l'entreprise Naftal et la banque publique BEA, ont signé hier, lors d'une cérémonie organisée à l'hôtel Sheraton d'Alger, le contrat de partenariat.

Il s'agit, en effet, du lancement de la carte électronique, dénommée Naftal-Card élaborée par la BEA et destinée pour le paiement des carburants et services au niveau des stations d'essence. La carte couvre également l'ensemble des prestations non liées à l'approvisionnement en fioul fournies dans les stations-service, telles que le lavage, l'achat de lubrifiants et la vidange.

Selon le P-dg de la Banque extérieure d'Algérie, M. Mohamed Loukal, ce nouveau mode de paiement a pour premier objectif «l'élimination progressive des bons de carburant», comme «il illustre le niveau de performance atteint dans le domaine de la modernisation du paiement électronique».

Pour M. Loukal, «cela dénote que les engagements pris par les pouvoirs publics dans ce domaine ont connu une avancée considérable. Cette opération prévoit l'émission de trois types de cartes à puce pour les clients corporates (entreprises, administrations, collectivités locales...), dont deux cartes de crédit Gold et Silver et une carte prépayée.

Selon le patron de la BEA, «la carte Gold est proposée avec un plafond d'argent périodique mensuel et sans seuil de paiement, alors que la Silver est fixée avec un plafond périodique et un seuil de paiement. Quant à la carte prépayée, elle est rechargeable au niveau des agences BEA et des districts Naftal. Les seuils et plafonds des cartes de crédit sont déterminés par Naftal en fonction du profil de chaque client».

Cette carte «permet d'offrir aux utilisateurs un moyen de paiement moderne et commode, d'éliminer le cash, de sécuriser les transactions et la détention de fonds au niveau des stations-service», a ajouté M. Loukal.

Pour le P-dg de l'entreprise, l'opération a déjà concerné 917 stations-service réparties à travers le territoire national et plus de 2 600 terminaux de paiement électronique (TPE) ont été déjà installés par la BEA au sein de ces stations. Il dira également que les stations d'essence gérées par les privés seront également ciblées par cette opération y compris celles qui se situeront sur le tronçon de l'autoroute Est- Ouest.

Cette première phase destinée au segment corporates sera suivie, avant la fin du deuxième semestre 2009, par le lancement d'une carte prépayée destinée au grand public, selon le même responsable.

Le dispositif prévoit l'élargissement de cette solution aux détenteurs de cartes interbancaires (CIB), dans une troisième phase. Sa mise en œuvre requiert certaines conditions en cours de traitement. Par ailleurs, M. Loukal a souligné que cette solution découle de la politique de monétisation prônée par les pouvoirs publics et des orientations du ministère des Finances dans le cadre de la réforme générale de la relation banque-entreprises au titre de la modernisation des différents instruments bancaires et financiers.

**A. B.**

## GHOUL SUR LES CHANTIERS DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

# 70 km d'autoroute ouverts à Bouira

***Le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, a procédé hier à l'ouverture du tube nord du tunnel de Aïn-Chriki, dans la commune de Djebahia, dans le sens Bouira-Alger.***

**Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) -** Long de 1 189 mètres linéaires, ce tunnel, réalisé par l'entreprise publique Cosider, est doté de plusieurs systèmes destinés à assurer la sécurité des usagers. Un système de distribution de l'eau, un autre pour lutter contre les incendies, un système de ventilation et d'éclairage mais aussi de télésurveillance et d'alarme ont été installés à cet effet.

Ainsi, les usagers de la route venant de l'est du pays pourront, désormais, emprunter le grand viaduc de Oued Rekham et le tunnel de Aïn-Chriki et éviter le goulot d'étranglement, fortement accidentogène au niveau de la localité de Aomar sur la RN 5. Il convient de rappeler que le premier tube du tunnel (sens Alger-Est) a été inauguré en juillet dernier.

Au cours de la même visite, le ministre des Travaux publics a également ouvert à la circulation l'évitement de la ville de Bechloul sur 6 km faisant partie de l'autoroute Est-Ouest. Avec la mise en service de ces deux projets, c'est donc une grande partie de l'autoroute Est-Ouest qui traverse le territoire de la wilaya de Bouira, livrée à la circulation automobile sur une distance de plus de 70 km.

Sur les deux projets, Amar Ghoul a demandé aux responsables de mettre les bouchées doubles pour terminer les dernières finitions (nettoyage de la chaussée et des abords, installation de passerelles, aménagements paysagers…) en insistant sur la sécurité des usagers mais aussi sur celle des riverains.

Poursuivant sa visite, Amar Ghoul s'est rendu au niveau de la RN 33 et du projet de trémie au chef-lieu de wilaya où il s'est enquis du taux d'avancement des travaux.

**L. M.**

Photo : Samir Sid

Amar Ghoul.

## ORAN : AFFAIRE DES 20 TONNES DE LAIT EN POUDRE SAISIES À AÏN-EL-BEÏDA DESTINÉES AU MAROC

# Trois accusés bénéficient de la liberté conditionnelle, en attendant le procès

La chambre d'accusation a statué, ce dimanche, pour la mise en liberté sous contrôle judiciaire de trois accusés, impliqués dans une affaire de contrebande de lait en poudre. Ces trois individus, accusés dans le cadre de cette affaire, étaient auparavant sous mandat de dépôt, suite à l'ordonnance du procureur du tribunal d'Es-Senia.

Pour rappel, cette affaire remonte au 3 février dernier, quand les éléments de la brigade de recherche de la Gendarmerie nationale ont réussi, suite à de longues investigations, à mettre la main sur une quantité de 20 tonnes de lait en poudre, dissimulée dans le hangar d'une laiterie sise dans la localité de Aïn El-Beïda, et destinée à être acheminée par la suite vers le territoire marocain.

Dans un premier temps, cette opération de perquisition menée par les éléments de la gendarmerie avait permis l'arrestation de 12 personnes.

Après présentation devant le procureur d'Es-Senia, cinq ont bénéficié d'un non-lieu, tandis que les autres ont été retenues pour la comparution devant le tribunal, répondant des chefs d'accusation d'évasion fiscale, contrebande et défaut de facture.

**B. A.**

## BÉJAÏA

# Des enseignants de la formation professionnelle en grève contre le nouveau statut particulier

***Les centres de formation professionnelle de la wilaya de Béjaïa étaient totalement paralysés hier, à l'appel du Syndicat d'entreprise des travailleurs du secteur, pour exprimer leur «refus» d'un statut particulier qui «dévalorise» les travailleurs, dénonce-t-on à travers une déclaration rendue publique.***

Dans son document, le Syndicat d'entreprise des travailleurs de la formation professionnelle de la wilaya de Béjaïa a appelé la tutelle à «reconsidérer» ce qu'il qualifie «d'injustice» faite à un corps dont le secteur tire, selon les protestataires, «sa raison d'être à travers la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour les besoins du développement national».

S'élevant contre ce qu'il considère comme «une rétrogradation inadmissible et injustifiée», le Setefp de Béjaïa estime que le nouveau statut particulier ne donne aucunement aux professeurs de la formation professionnelle «la place qui leur revient». «Au regard de sa qualification, ses missions, sa responsabilité engagée et les risques encourus dans l'exercice de ses fonctions, le PEP mérite une meilleure classification», font constater amèrement les syndicalistes. Le Setefp précise dans son document que les enseignants de leur secteur, qui étaient mieux classés que leurs collègues PEF de l'éducation nationale, ont été relégués au rang d'instructeur dans le nouveau statut. «Démoralisante à plus d'un titre, cette dépréciation du PEP est un coup sévère porté à un corps qui constitue la colonne vertébrale du secteur de la formation professionnelle», s'indignent les syndicalistes de la formation professionnelle.

**A. Kersani**